

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 70005

Numéro SIREN : 331 499 061

Nom ou dénomination : COMPAGNIE D ETUDES ET PLASTIQUES

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2018 sous le numéro de dépôt 8392

Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	60 071	29 557	30 514	25 722
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	143 540	122 590	20 950	38 447
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				7 120
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	9 203 508	2 311 546	6 891 962	8 169 489
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 497 030		1 497 030	3 358 491
Autres immobilisations financières	1 500	10	1 490	1 490
ACTIF IMMOBILISE	10 932 854	2 490 845	8 442 009	11 617 223
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 000		3 000	3 000
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	455 779		455 779	523 544
Autres créances	5 920 245	2 918 289	3 001 956	5 532 388
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	4 337 431		4 337 431	1 199 962
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	15 137		15 137	21 857
ACTIF CIRCULANT	10 731 592	2 918 289	7 813 303	7 280 751
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2017

Capital social ou individuel	(dont versé :	5 240 000)	5 240 000	5 240 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			524 000	524 000
Réserves statutaires ou contractuelles			3 516 196	3 516 196
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)		
Report à nouveau			-300 077	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			-2 712 901	-300 077
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			22 683	22 683
CAPITAUX PROPRES			6 289 902	9 002 803
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
PROVISIONS				
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			2 333 655	4 053 832
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)		500 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			167 018	361 777
Dettes fiscales et sociales			135 721	102 857
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			7 329 016	4 876 705
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			9 965 409	9 895 171
Ecart de conversion passif				

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2017

Ventes de marchandises			382 803
Production vendue de biens			
Production vendue de services	1 212 373	1 212 373	1 023 495
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 212 373	1 212 373	1 406 297
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges		2 924	6 966
Autres produits		18	21
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 215 316	1 413 284
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)		1 941	379 815
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes		717 026	591 435
Impôts, taxes et versements assimilés		3 210	14 243
Salaires et traitements		306 100	268 124
Charges sociales		134 539	99 515
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		34 289	31 408
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges		1 086	39
CHARGES D'EXPLOITATION		1 198 190	1 384 578
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations		1 006 463	418 079
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		13 958	5 571
Autres intérêts et produits assimilés		43 449	44 628
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		2 693 289	
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS		3 757 160	468 278
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		3 970 816	1 034 019
Intérêts et charges assimilées		133 691	172 574
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES		4 104 507	1 206 593

Produits exceptionnels sur opérations de gestion
Produits exceptionnels sur opérations en capital
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 693 289	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 120	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		6 804

CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 700 409	6 804
--------------------------------	------------------	--------------

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-317 730	-416 336

TOTAL DES PRODUITS	4 972 476	1 881 562
---------------------------	------------------	------------------

TOTAL DES CHARGES	7 685 376	2 181 639
--------------------------	------------------	------------------

Compagnie d'Etudes et Plastiques

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes
Grand Hôtel Dieu
3 Cour du Midi -CS 30259
69287 Lyon cedex 02

B.T.B. AUDIT
15 rue Cugnot
63540 Romagnat

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Compagnie d'Etudes et Plastiques
Le Tiennon
63550 Saint Rémy sur Durolle

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie d'Etudes et Plastiques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les « faits marquants de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- La décision du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand de placer la société CEP Tubes Plastiques en liquidation judiciaire le 6 novembre 2017 ;
- La dépréciation des titres de la société CEP Agriculture, à hauteur de sa situation nette.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques concernant la valeur des titres de participations et le recouvrement des comptes courants afférents, tel que décrit en note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des dépréciations de titres et des comptes courants afférents s'est fondée sur :

- une prise de connaissance et des tests de la procédure suivie par la société pour procéder à leur estimation,
- une estimation indépendante comparée avec celle de la société,
- un examen des événements postérieurs venant corroborer l'estimation.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon et Romagnat, le 14 juin 2018

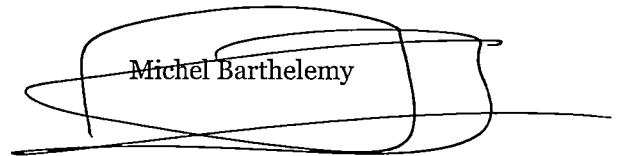
Les commissaires aux comptes

PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes

B.T.B. Audit



Pierre Pégaz-Fiornet



Michel Barthelemy

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par les règlements ANC N°2015-06 et ANC N°2016-07, relatif au plan comptable et les règlements CRC 2002-10 et 2004-06, relatifs aux actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire)

- Agencements : 10 % à 20 %
- Matériel de bureau : 20 %
- Matériel Informatique : 33.33 %

AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Les frais d'acquisition des titres de participation de CEP Tubes Plastiques ont été inclus au coût d'acquisition pour un montant de 34 018.76 € et ont fait l'objet d'un amortissement entre 2013 et 2016. Compte-tenu de la liquidation de la société CEP Tubes Plastiques en novembre 2017, aucune dotation n'a été pratiquée sur l'exercice .

CREANCES ET DETTES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

En cas de créances faisant l'objet d'une procédure collective, ces dernières sont provisionnées à au moins 80%.

DISPONIBILITES

Les disponibilités sont évaluées pour leur valeur nominale

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement à noter au cours de l'exercice

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société CEP Tubes Plastiques, filiale à 100% de CEP dont les titres d'un montant de 1 034 019 €uros ont été dépréciés en totalité au titre de l'exercice 2016 a été placée en liquidation judiciaire par décision du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand en date du 06 novembre 2017. Cette décision a conduit CEP à déprécier en totalité les créances envers cette dernière pour un montant de 2 693 289.04 € .

Au cours de l'exercice, les titres de la société CEP Agriculture, filiale à 100% de CEP, ont été dépréciés à hauteur de 1 278 k€ afin de ramener leur valeur à hauteur de la situation nette de la filiale.

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

101 005

5 183

Terrains

Dont composants

Constructions sur sol propre

Constructions sur sol d'autrui

Const. Install. générales, agenc., aménag.

Install. techniques, matériel et outillage ind.

Installations générales, agenc., aménag.

59 062

Matériel de transport

31 249

Matériel de bureau, informatique, mobilier

53 229

Emballages récupérables et divers

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

7 120

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

150 660

Participations évaluées par mise en équivalence

Autres participations

9 203 508

Autres titres immobilisés

Prêts et autres immobilisations financières

3 359 991

5 334

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

12 563 499

5 334

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT

AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES

18 911

87 277

Terrains

Constructions sur sol propre

Constructions sur sol d'autrui

Constructions, installations générales, agenc.

Installations techn., matériel et outillages ind.

Installations générales, agencements divers

59 062

Matériel de transport

31 249

Matériel de bureau, informatique, mobilier

53 229

Emballages récupérables et divers

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

7 120

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

7 120

143 540

Participations évaluées par mise équivalence

Autres participations

9 203 508

Autres titres immobilisés

Prêts et autres immobilisations financières

1 866 795

1 498 530

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

1 866 795

10 702 038

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 819	16 792	18 911	56 700
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers	54 895	1 332		56 227
Matériel de transport	10 104	10 416		20 520
Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 093	5 749		45 843
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105 092	17 498		122 590
TOTAL GENERAL	163 912	34 289	18 911	179 290

FRAIS ETBL

AUT. INC.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

Frais d'émission d'emprunts à étaler
Primes de remboursement des obligations

Provisions gisements miniers, pétroliers			
Provisions pour investissement			
Provisions pour hausse des prix			
Amortissements dérogatoires	22 683		22 683
Dont majorations exceptionnelles de 30 %			
Provisions pour prêts d'installation			
Autres provisions réglementées			

PROVISIONS REGLEMENTEES	22 683		22 683
--------------------------------	---------------	--	---------------

Provisions pour litiges
Provisions pour garanties données aux clients
Provisions pour pertes sur marchés à terme
Provisions pour amendes et pénalités
Provisions pour pertes de change
Provisions pour pensions, obligations similaires
Provisions pour impôts
Provisions pour renouvellement immobilisations
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer
Autres provisions pour risques et charges

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES			
--------------------------------------	--	--	--

Dépréciations immobilisations incorporelles			
Dépréciations immobilisations corporelles			
Dépréciations titres mis en équivalence			
Dépréciations titres de participation	1 034 019	1 277 527	2 311 546
Dépréciations autres immobilis. financières	10		10
Dépréciations stocks et en cours			
Dépréciations comptes clients			
Autres dépréciations	225 000	2 693 289	2 918 289

DEPRECIATIONS	1 259 029	3 970 816	5 229 845
----------------------	------------------	------------------	------------------

Dotations et reprises d'exploitation			
Dotations et reprises financières		3 970 816	
Dotations et reprises exceptionnelles			
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice			

Créances et dettes

Déclaration au 31/12/2017

Créances rattachées à des participations		
Prêts	1 497 030	1 497 030
Autres immobilisations financières	1 500	1 500
Clients douteux ou litigieux	.	.
Autres créances clients	455 779	455 779
Créance représentative de titres prêtés	.	.
Personnel et comptes rattachés	.	.
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	.	.
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	549 984	549 984
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	14 359	14 359
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	3 477	3 477
Etat, autres collectivités : créances diverses	.	.
Groupe et associés	5 340 984	5 340 984
Débiteurs divers	11 442	11 442
Charges constatées d'avance	15 137	15 137
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	1 806	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 860 762	
Prêts et avances consentis aux associés		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	.	.
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	2 814	2 814
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	2 330 840	1 286 634
Emprunts et dettes financières divers	.	.
Fournisseurs et comptes rattachés	167 018	167 018
Personnel et comptes rattachés	52 221	52 221
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 800	40 800
Etat : impôt sur les bénéfices	.	.
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	32 480	32 480
Etat : obligations cautionnées	.	.
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	10 220	10 220
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	.	.
Groupe et associés	7 326 338	7 326 338
Autres dettes	2 678	2 678
Dettes représentatives de titres empruntés	.	.
Produits constatés d'avance	.	.
Emprunts souscrits en cours d'exercice	.	.
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 674 645	
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	.	.

Charges à payer

Déclaration au 31/12/2017

40810000	Fournisseurs (Factures à recevoir)	8 084,91	9 392,81	-1 307,90
40820000	Factures à recevoir groupe CEP	58 689,96	52 474,80	6 215,16
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		66 774,87	61 867,61	4 907,26
AUTRES DETTES				
46860000	Charges à payer	2 678,40	26 300,38	-23 621,98
TOTAL AUTRES DETTES		2 678,40	26 300,38	-23 621,98
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	Dettes provisionnées pour congés à	14 960,00	13 062,00	1 898,00
42860000	Autres charges à payer (personnel)	17 960,47	14 057,07	3 903,40
43820000	Charges sociales sur congés à payer	5 871,00	5 287,00	584,00
43860000	Autres charges à payer (organ. soci	14 904,00	-10,86	14 914,86
44820000	Charges fiscales sur congés à payer	184,00	160,00	24,00
44860000	Autres charges à payer (Etat)	39,00	6,00	33,00
44860100	TVTS à payer	5 749,25	652,50	5 096,75
44861100	Autres charges à payer (Etat)	2 243,00	2 164,00	79,00
44863100	Autres charges à payer (Etat)	2 004,70	2 268,14	-263,44
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		63 915,42	37 645,85	26 269,57

Creances et dettes entreprises liées

Déclaration au 31/12/2017

ACTIF :	
CLIENTS :	
- C.E.P. Industrie	131 170,58
- C.E.P. Office Solutions	155 254,63
- C.E.P. Tubes	55 962,18
- C.E.P. Agriculture	63 662,06
- SCI La Varenne	111,90
- Factures à établir au groupe	49 617,24
	455 778,59
AUTRES CREANCES :	
Avances en comptes courants	
- CEP Tubes Plastiques	2 693 289,04
- C.E.P. Agriculture	1 667 492,79
- CEP Asia	972 237,50
	5 333 019,33
Prêts à moyen terme	
- C.E.P. Industrie	838 344,74
- C.E.P. Office Solutions	372 936,43
- C.E.P. Tubes	58 551,16
- C.E.P. Agriculture	225 169,83
- Interêts à percevoir	2 027,64
	1 497 029,80
PASSIF	
FOURNISSEURS :	
- C.E.P. Office Solutions	47 079,73
- C.E.P. Tubes	6 782,95
- SCI La Varenne	5 671,10
- Factures non parvenues groupe	58 689,96
	118 223,74
Autres :	
Avoirs à établir	970,74
	970,74
AUTRES DETTES (Groupe et associés)	
- C.E.P. Office Solutions	3 873 285,40
- C.E.P. Industrie	129 372,38
- C.E.P. Tubes	995 352,82
- SCI La Varenne	1 686 299,89
- Compte courant d'intégration fiscale	603 498,67
	7 287 809,16

Les charges constatées d'avance sont composés :

- De la fraction non courue des contrats d'assurances pour 992.02 €
- D'avances sur frais de carburant pour le mois de janvier 2018 à hauteur de 1 640.00 €
- De la fraction non courue de contrats de location de matériel administratif soit un montant de 1 292.69 €
- De la fraction non courue de divers contrats d'assistance et maintenance soit un montant de 9 539.62€
- De divers abonnements à des revues professionnelles pour un montant de 1 672.22 €

27684000	Intérêts à percevoir sur prêt en po	2 027,64	4 532,34	-2 504,70
TOTAL AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES		2 027,64	4 532,34	-2 504,70
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	Clients. - Factures à établir		453,53	-453,53
41820000	Factures à établir à groupe CEP	49 617,23	52 968,30	-3 351,07
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		49 617,23	53 421,83	-3 804,60
AUTRES CREANCES				
40980000	Fournisseurs (Avoirs à recevoir)	5 955,05	1 138,20	4 816,85
46870000	Produits à recevoir	2 486,75		2 486,75
		8 441,80	1 138,20	7 303,60

CAPITAL SOCIAL :

Le capital social d'un montant de 5 240 000 euros est constitué de 52 400 Actions de 100 Euros chacune. entièrement libérées.

GROUPE :

C.E.P. est intégrée fiscalement au groupe CEP

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

	31/12/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Capital	5 240 000			5 240 000
Réserve légale	524 000			524 000
Réserves facultatives	3 516 196			3 516 196
Résultat de l'exercice	-300 076	300 076	2 712 900	-2 712 900
Report à nouveau			300 076	-300 076
Provisions réglementées	22 683			22 683
Total des capitaux propres	9 002 802	300 076	3 012 976	6 289 902

FILIALES (plus de 50%)

SCI LA VARENNE	40 000	99,95	30 475	-1 686 287	505 919
					2 223 087
SAS CEP INDUSTRIE	3 062 112	100	5 766 413	708 972	7 646 650
	3 075 432		5 766 413		1 930 402
SAS CEP AGRICULTURE	1 160 012	100	1 772 191	1 892 965	5 748 204
	1 364 544		494 664		-870 681
SAS CEP TUBES	600 000	100	600 000	-936 802	7 101 545
	1 382 704		600 000		15 806
SAS CEP TUBES PLASTIQUES	1 000 000	100	1 034 019		
	-405 538				
CEP ASIA	10	100		972 238	233 694
	221 402				976

PARTICIPATIONS (10 à 50%)

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

AUTRES PARTICIPATIONS

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

Le passif social de la société CEP Agriculture a été évalué en date du 31/12/2017 en retenant les hypothèses de travail suivantes :

Table de mortalité : TV 88/90

Taux d'actualisation : 1.30%

Initiative du départ : salarié

Méthode de calcul ; rétrospective prorata temporis

Taux de cotisations sociales : 38.29 %

Création de deux collèges : cadres et non cadre

Age de départ : 65 ans

Convention collective appliquée : plasturgie

Le montant du passif s'élève à 26 512 euros pour 39 225 euros en fin d'exercice précédent.

Le montant du passif n'est pas provisionné dans les comptes au 31/12/2017 et ne fait pas l'objet d'une couverture assurance.

Règles :

Selon les termes de la convention d'intégration fiscale, les modalités de ventilation de l'impôt sont les suivantes.

La société tête de groupe dispose d'une créance d'un montant égal à l'IS que la société filiale aurait du régler à l'état en l'absence d'option pour l'intégration. Cette créance est exigible au jour de l'exigibilité de l'impôt.

Les économies d'impôt réalisées par le Groupe à raison de l'intégration sont appréhendées comme suit :

- Celles imputables aux déficits sont provisoirement conservées par la société tête de groupe. Dans l'hypothèse ou après un ou plusieurs exercices déficitaires la filiale redevient bénéficiaire, elle bénéficie de l'imputation des ses propres déficits de sorte qu'elle ne sera alors redevable que de l'impôt tel qu'il serait du à l'état en l'absence d'intégration.
- Celles résultant d'ajustements apportés au résultat d'ensemble du Groupe sont définitivement acquises à la société tête de groupe.
- Celles résultant de l'utilisation de crédits d'impôts qui n'auraient pu être utilisés en l'absence d'intégration seront définitivement acquises à la société tête de groupe.

Impôt de l'exercice :

Au titre de l'exercice 2017, la société CEP tête du groupe d'intégration fiscale a comptabilisé une créance d'IS de 317 730.00€uros qui représente l'impôt théorique de sa filiale CEP Office Solutions.

Crédit d'impôt compétitivité des entreprises

Le montant du Crédit d'impôt d'un montant de 7 382.00 €uros a contribué au financement des investissements de l'entreprise.

Cadres	4
Employés	3
Mandataires sociaux	2

La société s'est portée caution des crédits et concours bancaires consentis à ses filiales pour un montant global en principal s'élevant au 31/12/2017 à :

CEP Industrie :	611 911.01
CEP Agriculture :	897 182.66
CEP Office Solutions :	1 945 730.02
CEP Tubes :	570 768.16

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant dans les comptes 2017 s'élèvent à 6 500 euros.

CREDIT IMPOT COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

Le crédit d'impôt d'un montant de 7 332 euros a contribué au financement des investissements de l'entreprise.

ABANDON DE CREANCE

La société a consenti par le passé des abandons de créances à ses filiales, assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

CEP Industrie qui a bénéficié de 510 000 euros en 2012 et 100 000 euros en 2014 a restitué la totalité en 2017 soit 610 000 euros.

CEP Tubes bénéficiait quant à elle d'un montant de 100 000 euros accordé en 2014 et a procédé à un remboursement partiel de 32 074 euros, elle reste redevable d'un montant de 67 926.00 Euros.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Feuille 2058-A

La société a perçue en 2017 des dividendes de la SCI La Varenne pour un montant de 289 855 Euros, qui ont été réintégrés dans le calcul du résultat fiscal sur la ligne XA

EVENEMENTS POST CLOTURE :

Néant

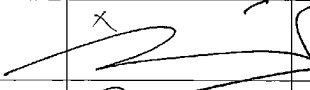
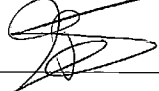
COMPAGNIE D'ETUDES ET PLASTIQUES (CEP)

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.240.000 Euros
Siège social : ZI du Tiennon - 63550 SAINT REMY SUR DUROLLE
R.C.S. CLERMONT FERRAND 331 499 061

FEUILLE DE PRESENCE

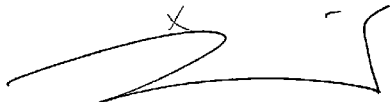
A LA DECISION DU PRESIDENT

DU 29 JUIN 2018 A 11 HEURES 00

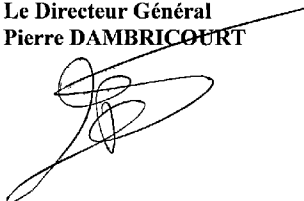
N° Ordre	Nom, Prénom, domicile des associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance	Nombre d'actions	Nombre de voix	Nom, Prénom usuel, domicile des mandataires	Signature	Votant par correspondance
1	M. Géry DAMBRICOURT La Verchère 63300 ESCOUTOUX	1	1			
2	M Pierre DAMBRICOURT Rue des Tanneurs 63120 Vollore Ville	52 399	52 399			
	TOTAL	52 400	52 400			

Les membres du bureau certifient exacte la présente feuille faisant apparaître que : 2 associés, titulaires de 52 400 actions, auxquelles sont attachées 52 400 voix, sont effectivement présents .

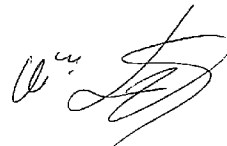
Le Président,
Géry DAMBRICOURT



Le Directeur Général
Pierre DAMBRICOURT



La Secrétaire,
Sylvie DOSJOUB



COMPAGNIE D'ETUDES ET PLASTIQUES (CEP)

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 240 000 Euros
Siège social : ZI du Tiennon - 63550 SAINT REMY SUR DUROLLE
R.C.S. Clermont Ferrand 331 499 061

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29 JUIN 2018 A 11 HEURES 00

L'an deux mil dix huit
Le vingt-neuf juin
A onze heures

Les associés de la société COMPAGNIE D'ETUDES ET PLASTIQUES (CEP) – Société par Actions Simplifiée au capital de 5 240 000 Euros, divisé en 52 400 actions de 100 Euros – se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à SAINT REMY SUR DUROLLE (63550) – Route du Tremblant, sur convocation préalable du Président conformément à la loi et aux statuts.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple adressée le 30 Mai 2018.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Géry DAMBRICOURT préside la réunion en sa qualité de Président.

Monsieur Pierre DAMBRICOURT, convoqué assiste à la réunion.

Madame Sylvie DOSJOUR assume les fonctions de Secrétaire.

La société PricewaterhouseCoopers Entrepreneurs Commissariat aux comptes, Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Le Cabinet BMP Conseil, Co-Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président et le Secrétaire, qui constatent que les associés présents ou représentés possèdent 52 400 actions sur les 52 400 actions formant le capital social ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus de la moitié du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- la copie des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes avec les avis de réception,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Secrétaire du Comité d'Entreprise,
- la feuille de présence et les procurations données par les associés représentés,
- un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis au vote de l'Assemblée :

- l'inventaire, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du Président sur l'activité de l'exercice écoulé,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- le rapport de gestion Groupe du Président sur l'activité de l'exercice écoulé,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés du groupe de l'exercice,

Et enfin, le texte des résolutions qui sont proposées au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

5

Le Président rappelle que la présente Assemblée a été réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale ordinaire :

- Rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Rapport de gestion du Président du groupe sur l'activité de l'exercice écoulé,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés du groupe de l'exercice 2017
- Approbation des comptes dudit exercice ;
- Quitus au Président ;
- Approbation des comptes consolidés ;
- Quitus au Président ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Modification de l'affectation du résultat 2016 suite à une erreur de comptabilisation ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs.

Puis, il donne lecture du rapport du Président.

Lecture est ensuite donnée des rapports des Commissaires aux Comptes.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

S

|

W

PREMIERE RESOLUTION
APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, faisant ressortir une perte nette de 2 712 900.79 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 4 993 Euros et l'impôt correspondant pour un montant de 1 497.90 Euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES.

L'Assemblée Générale approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 357-1 et suivants du Code de Commerce, faisant ressortir un bénéfice de 1 850 732.81 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Ces conventions, soumises à un vote distinct auquel n'a pas pris part le ou les associés intéressés, ont été adoptées à l'unanimité des autres associés.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

S

h

QUATRIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

Suite à une erreur dans l'affectation du résultat 2016, l'Assemblée Générale décide de procéder à la modification de l'affectation ainsi l'écriture comptable sera rectifiée comme prévu sur le PV AG du 30/06/2017 soit en réserve facultative au lieu de report à nouveau pour la somme de 300 076.63 €.

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice 2017 soit 2 712 900.79 € comme suit :

- Affectation au report à nouveau, soit 2 712 900.79 €.
- Distribution d'un dividende de 50 000.00 € prélevé sur la réserve facultative, conformément à la DAU signée en date du 24 décembre 2016, ce montant est attribué à Mr Gery Dambricourt au titre de l'avantage particulier défini à l'article 13 des statuts.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte du montant des dividendes distribués au cours des trois précédents exercices :

Exercice 2014 dividende net 1 Euro

Exercice 2015 dividende net 0 Euro

Exercice 2016 dividende net 0 Euro

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales partout où cela sera nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

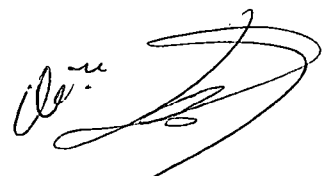
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et la Secrétaire.

**Le Président,
Géry DAMBRICOURT**

**Le Directeur Général
Pierre DAMBRICOURT**

**La Secrétaire,
Sylvie DOSJOUR**



COMPAGNIE D'ETUDES ET PLASTIQUES (CEP)

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 240 000 Euros
Siège social : ZI du Tiennon - 63550 SAINT REMY SUR DUROLLE
R.C.S. Clermont Fd 331 499 061

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29 JUIN 2018 A 11 HEURES 00

STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2017.

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT **VOTEE PAR L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

QUATRIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

Suite à une erreur dans l'affectation du résultat 2016, l'Assemblée Générale décide de procéder à la modification de l'affectation ainsi l'écriture comptable sera rectifiée comme prévu sur le PV AG du 30/06/2017 soit en réserve facultative au lieu de report à nouveau pour la somme de 300 076.63 €.

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice 2017 soit 2 712 900.79 € comme suit :

- Affectation au report à nouveau, soit 2 712 900.79 €.
- Distribution d'un dividende de 50 000.00 € prélevé sur la réserve facultative, conformément à la DAU signée en date du 24 décembre 2016, ce montant est attribué à Mr Gery Dambricourt au titre de l'avantage particulier défini à l'article 13 des statuts.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte du montant des dividendes distribués au cours des trois précédents exercices :

Exercice 2014 dividende net 1 Euro

Exercice 2015 dividende net 0 Euro

Exercice 2016 dividende net 0 Euro

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité

**Certifié conforme,
Le Président,
Gery DAMBRICOURT**

